

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 67

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard et M. Mamère

ARTICLE 22

Après l'alinéa 33 de cet article, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *bis* Dans l'article L. 1331-15, les mots : « de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ou de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau » sont remplacés par les mots : « des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 512-1 et suivants du code de l'environnement ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : ces lois ont été codifiées depuis lors.